

Le 1^{er} août 2019

AUX OFFICIERS DES DOUANES CANADIENNES
AUX OFFICIERS DES DOUANES AMÉRICAINES

Monsieur/Madame,

Nous, soussignés, _____ et _____,
autorisons notre enfant _____, âgé(e) de _____ ans, à se rendre à
Oshkosh au Wisconsin pour assister au camporée International "Chosen" pour les jeunes de 10-
16 ans ainsi que leurs moniteurs et directeurs de club qui aura lieu du 12 au 17 août 2019.

Nous aimerions vous informer que nous avons pris des arrangements pour que notre enfant soit
sous la supervision d'adultes responsables pour assurer sa sécurité pour toute la durée de son
séjour.

Nous vous remercions de votre collaboration pour autoriser notre enfant, _____
à participer à ce camporée.

Signature de la mère

Signature du père

Nom de la mère en lettres moulées

Nom du père en lettres moulées

Date: _____ 2019

Date: _____ 2019

Signature du pasteur/signataire autorisé

Date: _____ 2019

Nom du pasteur/signataire autorisé en lettres moulées

le 1^{er} août 2019

AUX DIRECTEURS DES CLUBS EXPLORATEURS
QUI IRONT AU CAMPORÉE "FOREVER FAITHFUL"
AUX PASTEURS

Objet: Autorisation des parents

Chers frères et soeurs,

Comme vous le savez, toute personne mineure doit avoir l'autorisation de ses deux parents pour pouvoir voyager et c'est plus particulièrement important en ce qui concerne de voyager dans un autre pays comme nous le ferons dans quelques semaines. Nous avons préparé une lettre que vous ferez signer par les parents et qui leur sera utile pour pouvoir traverser la frontière. La loi exige que cette lettre soit signée par les deux parents, à moins que l'autre parent en soit décédé ou qu'il ne fasse pas partie du tout de la vie de l'enfant.

Nous avons préparé une certaine quantité de copie que vous pourrez trouver au bureau de la Fédération dans le casier de votre pasteur. Si jamais la quantité n'était pas suffisante, nous vous envoyons une copie par internet que vous pourrez utiliser pour faire des copies.

Il est très important que vous ayez cette lettre signée pour chaque enfant mineur au moment de votre départ de Montréal. Il sera bien trop tard au moment où vous arriverez à la frontière.

Merci beaucoup de votre collaboration.

Denise Nadeau, secrétaire de
Abner Théodore, directeur
Ministère des Explorateurs

P.S.: Il serait probablement plus sage que le directeur et l'enfant aient chacun une copie de cette lettre signée par les parents.

August 1, 2019

TO THE PATHFINDER CLUB DIRECTORS WHO ARE
GOING TO THE "FOREVER FAITHFUL" CAMPOREE
TO THE PASTORS

Re: Parental Authorization

Dear Brethren:

As you know, all minors must have both parents' authorization to travel and this is particularly important for those who are traveling to another country as we will be doing in a couple of weeks. We have prepared a letter that must be signed by both parents. The border officials will be asking this letter when it will be time to cross the border. The law demands that this letter be signed by both parents, unless the parent is dead or is not part of the child's life at all.

We have prepared a certain number of copies that you will find at the Conference office in your pastor's mailbox. If it is not enough, we are sending you a copy of the letter through e-mail that you may use to make copies.

It is very important that you have this letter signed for each minor child when you leave for the camporee in Montreal or another location. It will be way too late when you are crossing the border.

Thank you very much for your cooperation.

Denise Nadeau, Secretary to
Abner Théodore, Director
Pathfinder Ministries

P.S.: It would probably be wise that the director and the child, both have a copy of this letter, signed by both parents.